

Conseil Municipal
Séance du 27 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CHENAIS, Maire de MUEL.

Etaient présents : CHENAIS Patrick, *Maire*, MEANCE Alain, BEDEL Pierrick, CARDINAL Françoise, *adjoints*, GILLET Isabelle, LEPRETRÉ Nathalie, GUILLARD Frédéric, ROSSELIN Elodie, LESEC Sylvie, JOLIVET Jean-Philippe, TROCHU Pierre,

Etaient absents : MORICE Anne-Marie, *adjointe*, LE VAILLANT Nicolas, BRIAND Claude
Procuration de Claude BRIAND à Françoise CARDINAL

Monsieur Pierrick BEDEL a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : 20 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11 - Votants : 12

N° 2026 - 01

Madame Elodie ROSSELIN, intéressée au projet quitte la séance et ne prend pas part au vote. (Présents : 10 Votants : 11)

Thème :

Environnement

Objet : Consultation

publique : EARL LA TOUCHE LEGAULT

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une consultation publique s'est déroulée du 15 décembre 2025 au 16 janvier 2026. La consultation porte sur la demande présentée par l'EARL LA TOUCHE LEGAULT en vue d'obtenir l'enregistrement d'un projet d'augmentation des effectifs porcins et l'actualisation du plan d'épandage sur le site localisé au lieu-dit « la Touche Légault ».

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal doit donner son avis sur cette demande d'enregistrement pendant la consultation ou dans les 15 jours qui suivent la clôture de la consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de donner un avis favorable à la demande d'enregistrement du projet d'augmentation des effectifs porcins et l'actualisation du plan d'épandage sur le site localisé au lieu-dit « la Touche Légault »

N° 2026 - 02

Monsieur le Maire fait part au conseil de la nouvelle convention présentée par LABOCEA concernant le suivi d'hygiène, d'analyses et prélèvements pour la cantine scolaire. Il s'agit d'effectuer des contrôles des surfaces, des prélèvements d'eau et des prélèvements sur les denrées alimentaires pour des passages trimestriels et annuels. Le montant des prestations de la convention est de 455.66 €TTC/an.

Thème :

Environnement

Objet :

Renouvellement convention suivi d'hygiène, analyses et prélèvements pour la cantine scolaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte la nouvelle convention avec le laboratoire LABOCEA pour un montant de 455.66 €TTC/an
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

N° 2026 - 03

Monsieur le Maire présente au conseil le règlement de la médiathèque, la charte des bénévoles et la convention de don de livres ou documents. La bibliothèque devient également une médiathèque au vu des supports qu'elle propose (cd, dvd, jeux de société et vidéos, supports numériques...) en plus des supports papiers (livres). Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- acte le changement de la bibliothèque qui devient une médiathèque,
- valide le règlement de la bibliothèque, la charte des bénévoles ainsi que la convention pour les dons de livres ou documents,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout ce qui se rapporte à la médiathèque.

Délibérations 2026 – 01 à 03

CHENAIS Patrick		LE VAILLANT Nicolas	
MORICE Anne-Marie		LEPRETRE Nathalie	
MEANCE Alain		ROSSELIN Elodie	
BEDEL Pierrick		LESEC Sylvie	
CARDINAL Françoise		BRIAND Claude	
GUILLARD Frédéric		JOLIVET Jean-Philippe	
GILLET Isabelle		TROCHU Pierre	